

## PROJET DE DÉVELOPPEMENT SUR LE SITE DE L'ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE



### SÉANCE D'INFORMATION

**4 mai, 19 h**

Présentation générale  
Impacts du projet sur le voisinage

**5 mai, 19 h**

- La protection des milieux naturels et des espaces verts
- L'accès public à la montagne

**11 mai, 19 h**

- Le patrimoine bâti, le patrimoine paysager et la mémoire du lieu
- La protection des vues

### SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

**27 mai, 19 h**

Lieu :

Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14e étage



Peel

L'entreprise Développement CATO inc. a acquis en octobre 2008 la propriété de l'ancien Séminaire de philosophie, située au 3880 Chemin de la Côte-des-Neiges, qui était occupée jusqu'à récemment par le collège Marianopolis. Elle désire y implanter un projet de développement résidentiel.

Ce projet consiste à transformer l'édifice du Séminaire de philosophie en unités d'habitation et à construire des bâtiments résidentiels sur une partie du terrain qui l'entoure. Environ 325 unités d'habitation sont envisagées, dans diverses typologies (unifamiliales isolées, maisons superposées, multiplex). Le projet prévoit notamment le recyclage de l'ancien Séminaire, la démolition du centre sportif et de l'ancienne maison des employés, la construction par phases d'édifices dont le volume varierait de 3 à 9 étages, ainsi que l'aménagement en souterrain de 671 unités de stationnement.

La mise en œuvre du projet nécessite des modifications au plan d'urbanisme de Montréal et au règlement de zonage de l'arrondissement Ville-Marie. En ce qui concerne le plan d'urbanisme, les modifications proposées touchent principalement la vocation du site, les limites de hauteur et le taux d'implantation. Les modifications suggérées au règlement de zonage de l'arrondissement Ville-Marie concernent notamment, pour leur part, la volumétrie du projet, les hauteurs, l'aménagement des espaces extérieurs, le stationnement, les aménagements paysagers et la conservation des éléments patrimoniaux.

La propriété sur laquelle se trouve l'ancien Séminaire est située au sein de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. La consultation devra donc prendre en compte le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. De plus, le projet de règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement Ville-Marie ayant été adopté en vertu de l'article 89, paragraphe 5 de la Charte de Montréal, il est en partie susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. de Maisonneuve Est, 5e étage;
- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414;

Et sur son site Web : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

**La date limite d'inscription pour présentation orale ou dépôt de mémoire écrit : le 21 mai 2009**

Renseignements à  
l'Office de consultation publique de Montréal :

**Gilles Vézina**  
**Attaché de recherche et de documentation**  
**514 872-8510**  
[gvezina.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:gvezina.p@ville.montreal.qc.ca)

## MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

# PLAN DU SITE



Source : Développement CATO, inc.